

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

**Éléments d'information concernant le CTMESR du 14 juin 2018**

Une séance du comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche a eu lieu le jeudi 14 juin 2018. Cette séance était présidée par M. Edouard Geffray, directeur général des ressources humaines. Lors de cette séance, ont été examinés :

- **Un projet de décret instituant une indemnité attribuée aux membres du Conseil national des astronomes et physiciens.**

Lors de l'examen du texte, les organisations syndicales n'ont pas déposé d'amendement. Il a fait l'objet de votes exprimés dans les conditions suivantes :

Pour : 8 (CFDT : 3 ; SNPTEs : 3 ; UNSA : 2)  
Contre : 1 (SUD)  
Abstentions : 6 (CGT : 3 ; FSU : 2 ; FO : 1)  
Non-participation au vote : 0

- **Un projet d'arrêté pris pour l'application du décret instituant une indemnité attribuée aux membres du Conseil national des astronomes et physiciens.**

Lors de l'examen du texte, les organisations syndicales n'ont pas déposé d'amendement. Il a fait l'objet de votes exprimés dans les conditions suivantes :

Pour : 8 (CFDT : 3 ; SNPTEs : 3 ; UNSA : 2)  
Contre : 1 (SUD)  
Abstentions : 6 (CGT : 3 ; FSU : 2 ; FO : 1)  
Non-participation au vote : 0

- **Un projet de décret modifiant le décret n° 2013-485 du 10 juin 2013 relatif à l'ouverture de recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires de l'Etat relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche et modifiant le décret n° 2012-571 du 24 avril 2012 relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.**

La rédaction de l'article 1<sup>er</sup> du décret a été modifiée à l'initiative de l'administration.

Le texte tel que modifié a fait l'objet de votes exprimés dans les conditions suivantes :

Pour : 14 (CFDT : 3 ; CGT : 3 ; SNPTES : 3; FSU : 2 ; UNSA : 2 ; SUD : 1) Contre : 0 Abstentions : 1 (FO) Non-participation au vote : 0
--

2 / 2

A la demande des organisations syndicales, un point spécifique a été fait concernant les CROUS notamment sur la désignation des membres des conseils d'administration et sur la fonctionnarisation des personnels.

Par ailleurs, le SNPTES a déposé une motion concernant les personnels ouvriers des CROUS exerçant des fonctions particulièrement importantes. Cette motion demande notamment l'accès, pour ces personnels, aux grades sommitaux de la catégorie B et aux corps de la catégorie A par les recrutements réservés prévus dans le projet de décret examiné lors de ce comité technique.

Cette motion a fait l'objet de votes exprimés dans les conditions suivantes :

Pour : 13 (CFDT : 3 ; CGT : 3 ; SNPTES : 3; FSU : 2 ; SUD : 1 ; FO : 1) Contre : 0 Abstentions : 2 (UNSA) Non-participation au vote : 0
--